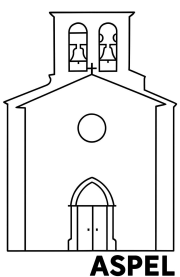


AG ASPEL 2025-2026



Les avancées, les nouvelles

Créer une dynamique

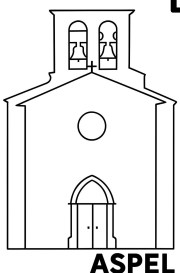
- Crèche 29/11
- Mayouri Eglise le 4 avril
- 5 Concerts (un 6e et 7^e ce mois-ci), dont un dans l'église
- Église ouverte les samedis et dimanches en journée, et autour de Noël

Des rencontres clé

- Mairie Sigonce (Christian Chiapella) le 8-Oct
- Mairie St Michel l'Observatoire (Sonia Barella) le 8-Nov
- Le PNR Luberon (Patrick Cohen) le 4-Dec
- Mairie St Etienne les Orgues (Serge Meola) le 7-Dec
- Fondation du Patrimoine (Marie-Laure SIGONNEY), 11 juillet

Les réunions :

- Conseils municipaux les 11-Sept, 18-Nov, 8-Jan, 3-Fev, **20-Mars**
- CA 3-Janvier, bureau 22 mars, CA 12-Avril



Crèche en décembre-janvier



Mayouri Eglise début avril



MAI ET JUIN 2026



CONCERTS à LIMANS

MAI

Samedi 2 mai à 18h30

RIT - Concert en Bazar - *chanson* - Place du Terreau

Samedi 9 mai à 18h30

Reiyel Marek - *musik soleil et classik américain*

Macondo Bistrot - 10, place de Mai

Samedi 23 mai à 18h30

Streetswing Orchestra - *blues swing*

Macondo Bistrot - 10, place de Mai

JUIN

Mercredi 10 juin à 19h

Chorale Forcamans - chants polyphoniques - Église Saint-Georges

Samedi 20 juin à 19h

Seconde Peau - *chanson française intimiste* - Place du Terreau

Concerts au chapeau

Ces concerts sont organisés au bénéfice de l'ASPEL, Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Église de Limans. Église ouverte à la visite les week-ends et les vacances scolaires.



Concerts en mai-juin







Galaxy A26 5G

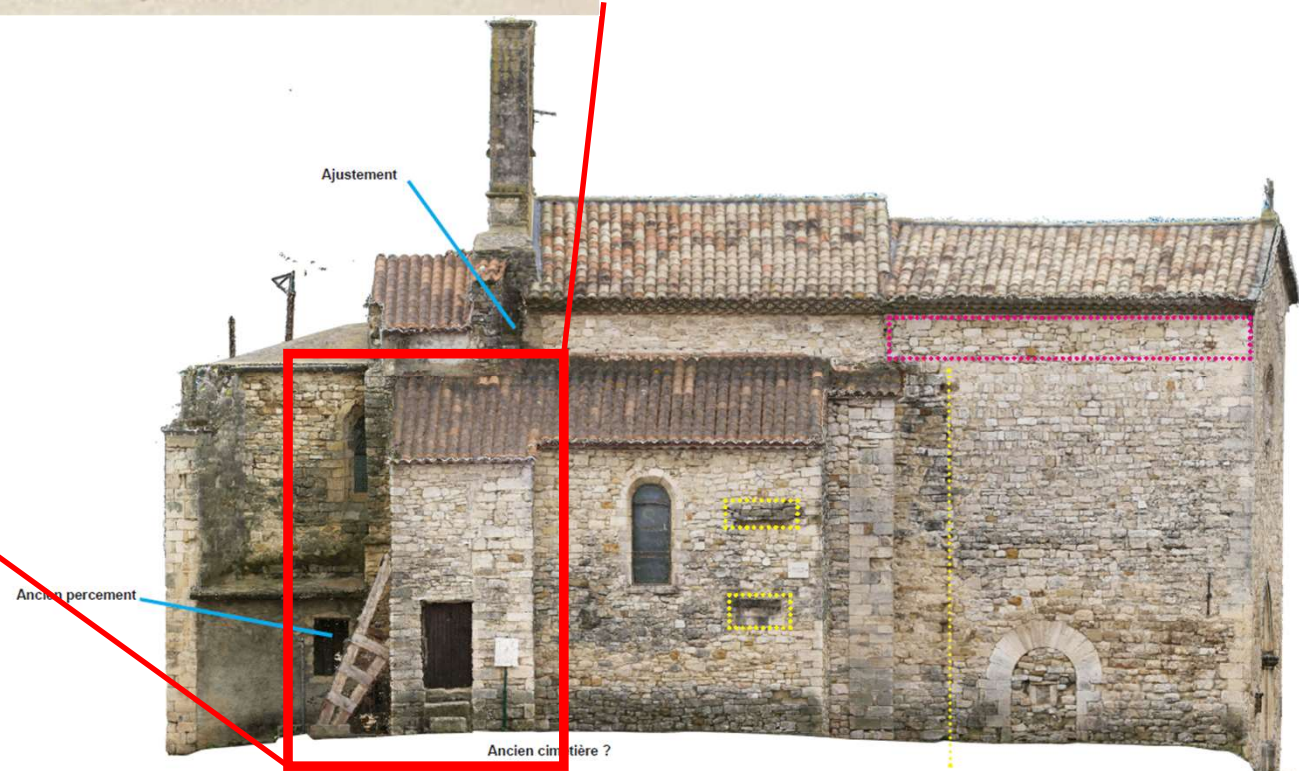
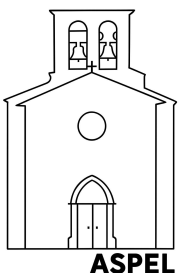


Etat de l'édifice



Urgence de lancer la mise en sécurité

Eglise Saint Georges
Projet de mise en sécurité de l'accès au clocher
Commune de Limans
Descriptif Quantitatif Estimatif Prévisionnel - Janvier 2024 -
base étude DIAG / Faisabilité
Tranche de conservation des maçonneries



Les risques ?

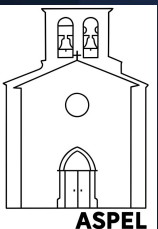
Les risques de détériorations sont très importants pour les trimestres à venir :

Signaux

- témoins « au taquet »,
- contreforts pourris

Dommages à craindre

- Lourds : Effondrement de l'escalier (plus maintenu correctement, contreforts bougé et pourris) et par conséquence du clocher,
- Moindres : figuier -> Chutes de pierres, chutes de tuiles
- La commune sera contrainte de prendre un arrêté de péril pour l'église et certaines zones autour (coupure de rues)







La règle provient de l'article L. 1111-10 du **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**. Cet article prévoit que, lorsqu'une collectivité territoriale (par exemple une commune) est **maître d'ouvrage d'un investissement**, elle doit assurer une **participation minimale de 20 %** au financement du projet.  Légifrance +1

Concrètement, cela signifie que :

- les financements publics (État, Région, Département, EPCI, etc.) ne peuvent en principe pas couvrir 100 % du coût du projet ;
- la commune doit apporter au moins **20 %** des financements publics, soit par ses fonds propres, soit par de l'emprunt.  Légifrance +1

Pourquoi cette règle existe-t-elle ?

Cette disposition a été introduite par la **loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010**.

L'objectif était de :

- responsabiliser le maître d'ouvrage ;
- limiter les financements croisés où chaque collectivité subventionne un projet sans que le porteur ne contribue réellement ;
- s'assurer que la commune sera en mesure d'assumer ensuite les coûts d'entretien et de fonctionnement de l'équipement.  AMF +1

Et pour les églises ?

C'est là qu'il existe une nuance importante.

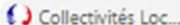
L'article L. 1111-10 prévoit explicitement que, pour les **travaux de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine** (monuments historiques classés ou inscrits), le préfet peut **accorder une dérogation** à cette participation minimale de 20 %. 

En outre, depuis une modification de 2024, le préfet peut également accorder une dérogation **pour le patrimoine non protégé**, lorsqu'il estime que :

- l'urgence ou la nécessité publique le justifie, ou
- que la participation de 20 % est disproportionnée au regard de la capacité financière de la commune.



Ainsi, une petite commune disposant de très faibles ressources peut, dans certains cas, obtenir un financement public supérieur à 80 % pour la restauration de son église.

À noter enfin qu'il ne faut pas confondre cette règle avec une autre : les **subventions de l'État** sont également encadrées par un plafond selon lequel le total des **aides publiques directes** ne peut, en principe, dépasser **80 % de la dépense subventionnable**, sauf lorsque des dispositions particulières ou des dérogations s'appliquent. 

Dans les dossiers de restauration d'églises, ces deux mécanismes (participation minimale de 20 % du maître d'ouvrage et plafond des aides publiques) sont souvent évoqués ensemble, ce qui explique qu'ils soient parfois confondus.

Rappel coûts de la mise en sécurité (Tranche 1)

Budget total : 1.7M€

↓
Sécurité: 250k€

↓
Financement propre 20%=50k€

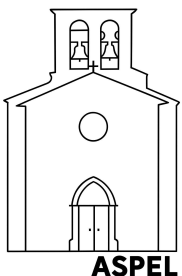
↓
- Souscription Fondation
Patrimoine (mécénat,
entreprises...)

↓
Coûts Commune :
30-50k€ Etalable

5	Réalisation des aménagements (à minima) programmés sur la grotte de Lourdes, pour résoudre étanchéité	?	PM ???
		Sous-total	162 700,00
6	Divers et imprévus		16 000,00
		Total travaux	178 700,00
		Etudes et MOE	21 444,00
		Etude de sol	4 500,00
		Suivi spécifique décors, archéologie, ...	10 000,00
		AMO	PM
		SPS, CT,	6 254,50
		Frais et AO	1 500,00
		Total HT	222 398,50 € HT
		TVA 20%	44 479,70
		Total TTC	266 878,20 € TTC

Handwritten signature: JG

Stamp: PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, 60, Place Jean Jaurès, B.P. 122, 84404 APT CEDEX, 04 81 15



Les conseils

Mairie Sigonce (Christian Chiapella)

- **Passer par le Parc** (efficacité et coût beaucoup moins cher)
- Prêt relais pour la TVA

Subventions 80%

- DRAC
- CD04
- Etat
- Région
- Comcom (fonds de concours)
- Fonds Européen ?

Recettes :

Subvention DRAC	(45%)	304 201€ HT
Subvention CD04		50 000€ HT
Subvention Région	(27,6%)	186 603€ HT
Commune	(20%)	135 201€ HT
Total		676 005€ HT

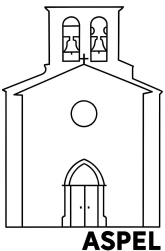
- Une aide de la DRAC à hauteur de 230 431,62 €
- Une aide de la Région SUD-PACA à hauteur de 185 625,47 €
- Une aide de l'Etat à hauteur de 96 013,18 €

Mairie St Michel (Mme Barella)

- **Passer par le Parc** (coût beaucoup moins cher; procès avec cabinet privé)
- Conseils plan financement
 - Emprunt long terme Caisse dépôts (investissement)
 - Prêt relais court terme (avance de TVA et de trésorerie)
- Portage par Comcom ?

Diminuer le coût communal

- Fondation du patrimoine
 - Souscription, mécénat, entreprises (défiscalisable)
 - Pélerin, Berne,
- **Portage par Comcom ?**



Mais...

- Charte du Parc du Luberon mise à jour (statut, 12-15 ans)
- La commune de Limans a rejeté la signature

Délibération rejetée

à l'unanimité des membres présents et représentés (0 Pour – 10 Contre – 0 Abstention)

Fait et délibéré à Limans, le 07/10/2025
Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Céline MOSTEIRO

Le secrétaire de séance
De RUFFRAY Antoine

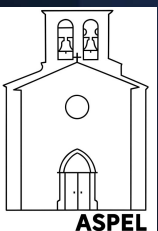


Délibération rendue exécutoire par publication à compter de ce jour

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

- Conséquence: Sortie de Limans du Parc du Luberon.
- Cause ? Procédure de MAJ charte longue, lourde, la demande de la commune est arrivée trop tard dans le (lourd) processus de la MAJ charte.
- Rattrapable ? Possible les 6 mois suivant l'élection
- Avantage de revenir dans le Parc du Luberon
 - Architecte public (moins cher)
 - Fait la recherche de financement
 - A déjà fait l'étude
 - Passionné



Re-rejoindre le Parc naturel du Luberon ?

Ce que le Parc ne fait pas

- Il ne décide pas à la place du conseil municipal.
- Il ne bloque pas un projet communal.
- Il n'intervient pas sans sollicitation de la commune.

Cas concrets où le Parc peut servir :

Appui technique (pas décideur) pour que les projets coûtent moins cher

Urbanisme / aménagement

- Sur projets ponctuels,
- Pour éviter des constructions qui posent problème ensuite (paysage, voirie, réseaux).

Bâtiments communaux

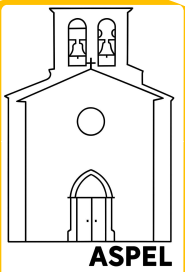
- Pour la rénovation énergétique de bâtiments existants (école, salle communale)

Eau et milieux naturels / Risque incendie

- Pour les abords de cours d'eau ou ravins, érosion, ruissellement, OLD

👉 Dans ces situations, le Parc intervient **à la demande**, comme appui, **pas comme décideur**.

- Conseils techniques pour que les projets coûtent moins, évitent les erreurs
- Recherche et montage de **dossiers de subventions**.

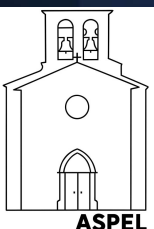


L'urgence ?

Pour la commune

- Le dossier sera long, il y aura de l'inertie, il faut **commencer maintenant à demander des aides**:
 - Fondation du patrimoine,
 - Comcom,
 - Parc (PNL),
- Pour demander des aides, il faut surtout **montrer une volonté, et provisionner une somme** (Même symbolique) : idéalement **20k€** en 2026 (Puis atteindre 50k€ au total les années suivantes)

Protéger notre patrimoine, c'est protéger notre histoire: en France il disparaît une église toutes les deux semaines. Investissons maintenant pour la sécurité, avant d'avoir à le regretter demain.



Dans le cadre du parc ?

1/ Hors PNL : Passer par le privé :

- Sans doute + cher (non subventionné)
- + risqué (procès en cours St Michel)
- + complexe (le parc s'occupe des demandes de subventions)
- + long (rajoute une première étape **MAPA de maîtrise d'œuvre**, avec :

Une mission "étude préalable / diagnostic"

Puis des **tranches conditionnelles** :

tranche ferme : sécurisation

tranches ultérieures : restauration progressive

2/Dans le PNL :

Suivre la procédure de **réadhésion au parc** :

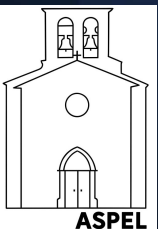
- Attendre les élections
 - La nouvelle mandature redemande l'adhésion à la région
- dans les 6 mois suivants suivant l'élection**

Ceci pourrait prendre facilement 1 an mais si la réadhésion est demandée, le Parc peut travailler au projet.

Diminuer le risque :

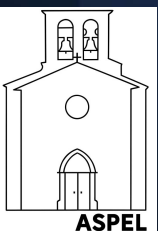
- Faire porter par la comcom de Forcalquier (Villemus et Aubenas les Alpes (?) ont fait comme cela)

➔ **Contacter la Comcom**



Et
Maintenant

...



→ Deux **panneaux de danger** :

→ Côté escalier

→ Côté tuiles

→ Traiter le figuier

Pour nous, l'Aspel

→ Prochain Mayouri Eglise (Fin août / Octobre?)

→ Demander conseil au parc en tant qu'association

→ Faire fructifier les conseils de la fondation du patrimoine pour aider la commune à trouver

→ Des architectes (privés) et envisager des demandes de devis

→ Des financements (villages et cités de caractère)

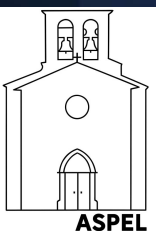
→ Des aides techniques (CICRP - Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine)

Le CICRP **ne finance pas directement** les restaurations, mais il peut :

- Réaliser ou orienter vers des études préalables ;
- Donner des avis scientifiques et techniques ;
- Aider à définir un programme de restauration ;
- Orienter les porteurs de projets vers les bons partenaires et parfois vers des dispositifs de financement.

Et
Maintenant

...



Prochain Mayouri

Préparation :

- 1/ Trouver de la sciure et colle à bois /ou/pâte à bois
- 2/ Acheter styroglass Pertuis 6.90 2mm 50x50
- 3/ Message en A4 pour "DANGER ! Ne pas activer les cloches, structure trop fragile - risque de chute"
- 4/ Imprimer papier pour message cloches
- 5/ Message panneaux

Jour J

- 1/ Réparer porte d'entrée avec sciure, ponçage puis lasure
- 2/ Plexi 50x33 à remplacer devant l'église
- 3/ WD40 boîte à sous rouillée
- 4/ boîte à sous crocheter
- 5/ remplacer 2 ampoules
- 6/ crochet pour maintenir cloches + papier
- 7/ nettoyage (balais, crêche ...)
- 8/ refaire les panneaux d'info intérieur
 - Panneau d'entrée
 - Panneau boîte

Et Maintenant...

Et nous, ASPEL ?

- Multiplier les adhérents pour plus peser auprès des institutions et structures susceptibles de financer les travaux: Faire de la pub (villages, bouche à oreilles, réseaux)
- Contacter la Comcom ?
- Autres idées / vie de l'église ?
 - Ecole musique Forca,
 - Autres concerts (Claire, Eric ?),
 - Héberger une chorale
 - Activités dans l'église à discuter avec Diocèse (musique, broderie... ?)
 - Recenser groupes artistes (Carnettistes, Géraldine)
 - Conférences (pigeonniers ?)
- Plus communiquer et communiquer en amont (absence de la crèche de Limans dans le petit Colporteur, dans Limans cité)

